

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, alinéas 1, 2 & 2a, du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, 1^{er} alinéa, du Règlement (UE) 2020/852

Par **Investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur un plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit :
OCTO Rendement 2027

Identifiant de l'Entité juridique :
969500T8M729SDIQGF48

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental pour : ___% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social pour : ___%	☐ Il a promu des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il détenait 9.65% d'investissements durables au 31/12/2024 ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il a promu des caractéristiques E/S, mais n'a réalisé aucun investissement durable



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été satisfaites ?

● **Comment les indicateurs de durabilité se sont-ils comportés ?**

Comme évoqué dans les informations précontractuelles, les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales sont les suivants :

- L'absence d'exposition aux entreprises en violation du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- L'absence d'exposition à des activités controversées telles que la production d'armement controversé, de tabac, de charbon thermique, conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD) 3, 13 et 16
- L'élimination des entreprises les moins performantes en termes extra-financiers, à l'aune d'un score ESG minimum des entreprises, intégrant notamment leur trajectoire de réduction d'émissions carbone et leurs efforts en termes de réduction des inégalités salariales

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Compte tenu de leur nature, cette question est sans objet.

● **...et en comparaison aux périodes antérieures ?**

Sans objet dans la mesure où le fonds **OCTO Rendement 2027** n'a été classé Article 8 SFDR qu'à partir de juillet 2024.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a réalisés et comment-ont-ils contribué à ces objectifs ?**

Comme exposé dans les informations précontractuelles, le fonds **OCTO Rendement 2027** n'a pas d'objectif particulier en termes d'investissement durable. Les investissements durables réalisés dans le cadre de sa gestion le sont au regard de considération de valeur relative au sens large (i.e. en incluant des considérations E,S et G).

● **Par quels moyens les investissements durables que le produit financier a réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

A la lumière de ce qui précède immédiatement ce point, les deux questions ci-dessous sont sans objet.

— Comment les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives ont-ils été pris en compte ?

— Les investissements durables ont-ils été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux.

Les **Principales Incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des Droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme exposé dans les informations précontractuelles, certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en compte par ce produit financier, tant au travers de la politique d'exclusion qui lui est appliquée, qu'au travers de la méthodologie d'évaluation extra-financière utilisée pour approcher ces dimensions dans chacun des investissements.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
ENRGRP 6.875% 07/28 REGS	Utilities	1.30%	IRELAND
VERISR 9.25% 10/27 REGS	Consumer Discretionary	1.28%	SWEDEN
BENTLR 9.375% 05/28 REGS	Consumer Discretionary	1.26%	AUSTRIA
LORCAT 5.125% 09/29 REGS	Communications	1.25%	SPAIN
NNGRNV VAR PERP(4.5%)	Financials	1.24%	NETHERLANDS
AMSSW 10.5% 03/29 REGS	Technology	1.24%	AUSTRIA
IHOVER FRN 05/28 REGS	Consumer Discretionary	1.22%	GERMANY
ABANCA VAR 04/30	Financials	1.21%	SPAIN
BCPPL VAR 03/33 EMTN	Financials	1.17%	PORTUGAL
ENGPRO 8.5% 02/27 REGS	Utilities	1.16%	CZECH REPUBLIC
SABSM VAR 08/33 EMTN	Financials	1.16%	SPAIN
RENAUL VAR 02/30	Consumer Discretionary	1.15%	FRANCE
CRELAN VAR 01/32	Financials	1.14%	BELGIUM
TEREOS 7.25% 04/28 REGS	Consumer Staples	1.14%	FRANCE
PICSUR 5.375% 07/27 REGS	Consumer Staples	1.13%	LUXEMBOURG

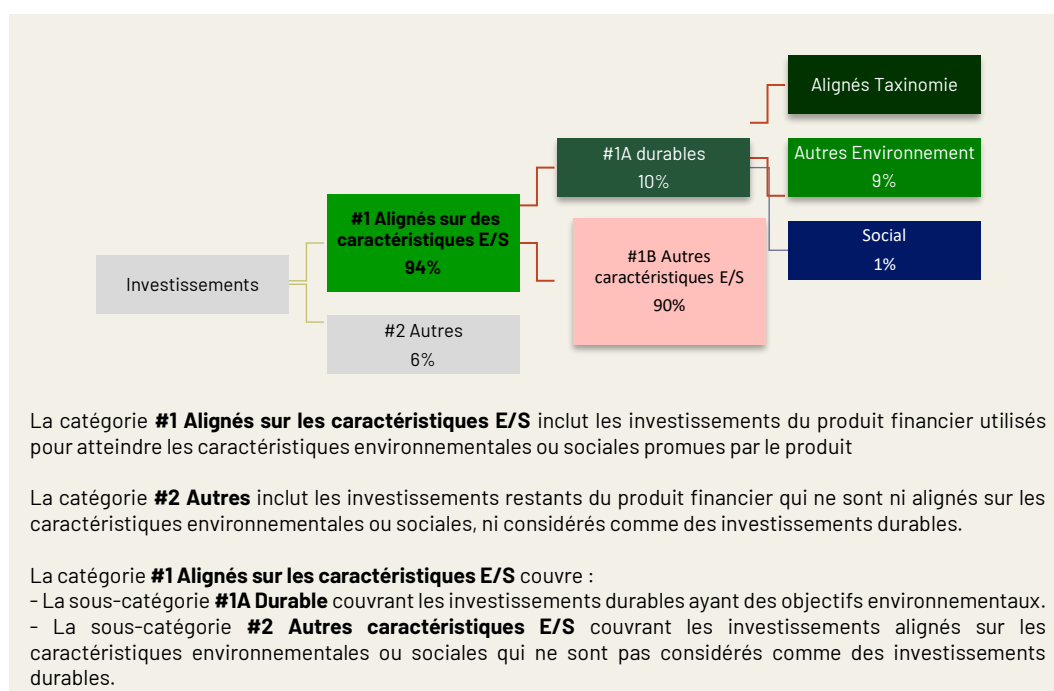
Cette liste inclut les investissements constituant en moyenne, **la plus grande proportion des investissements** de ce produit financier au cours de la période de référence qui est l'exercice 2024



Quelle a été la part des investissements en lien avec des problématiques de durabilité ?

Comme mentionné dans le tableau introductif le fonds **OCTO Rendement 2027** détenait 9.65% d'obligations durables au 31/12/24. Pour autant, ce fonds ne poursuit pas d'objectif en termes de durabilité et les investissements dans des obligations durables ont été réalisés sur la base de critères de valeur relative.

● Quelle a été l'allocation des actifs de ce produit ?



Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au

gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles exhaustives de sécurité et de gestion des déchets

Les **Activités habilitantes** permettent à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **Activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- Du **Chiffre d'Affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements
- Des **Dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple
- Des **Dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Sur l'exercice 2024, en moyenne l'actif d'OCTO Rendement 2027 aura en moyenne été réparti sur les secteurs suivants :

Secteurs	% Actif
Financières	40.02%
Conso discrétionnaire	15.75%
Industriels	9.01%
Conso de Base	3.86%
Communications	5.58%
Matériels	6.69%
Utilities	7.98%
Technologies	2.08%
Health Care	3.04%
Energie	2.04%
Gouvernement	0.09%



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Question sans objet au regard de ce qui précède

● Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

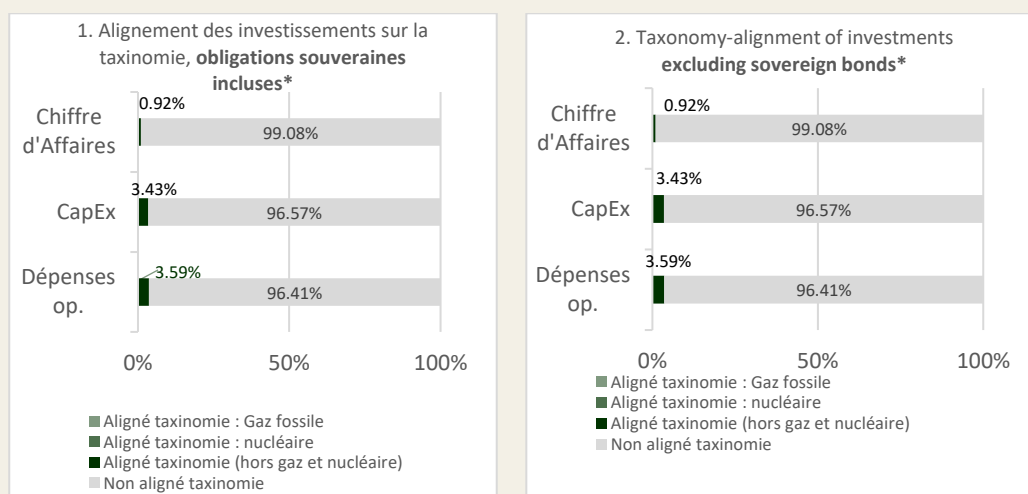
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne nuisent pas de manière significative à un objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission européenne.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

renvoie à des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

● Quelle a été la part d'investissements réalisée dans des activités transitoires et habilitantes ?

Compte tenu des limites dans les reportings des entreprises sur leur alignement avec la taxinomie européenne, ce degré de détail nous est impossible à fournir pour l'heure.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés avec la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux autres périodes de référence ?

Question sans objet dans la mesure où le fonds **OCTO Rendement 2027** n'est classé SFDR 8 que depuis juillet 2024.



Quelle a été la part d'investissements durables avec un objectif environnemental non alignés avec la taxinomie de l'UE ?

Comme mentionné dans le tableau introductif, la part d'investissements durables de ce fonds était au 31/12/2024 de 9.65%, ces 9.65% étant à ranger dans la catégorie non-alignés avec la taxinomie de l'UE.



Quelle a été la part d'investissements socialement durables ?

Sur l'exercice 2024, la part des investissements sur des obligations socialement responsables dans le fond Octo Rendement 2027 était de 0.75%.



Quels investissements ont été inclus sous "Autres", quels étaient leurs objectifs et étaient-ils assortis de garanties minimales sur le plan environnemental ou social ?

Des indices de référence ou benchmarks sont des indices utilisés afin de déterminer dans quelle mesure le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Comme mentionné dans les informations précontractuelles, la catégorie « Autres » renvoie à la part d'investissements n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra-financière et/ou ne justifiant pas d'une notation extra-financière. Ils présentent néanmoins des garanties environnementales ou sociales minimales dans la mesure où ils ne sauraient déroger à la politique d'exclusion générale mise en place par OCTO AM, laquelle vise à éviter tout investissement dans des activités générant des externalités négatives environnementales ou sociales trop importantes pour pouvoir être compensées.

Quelles actions ont été entreprises afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit pendant la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le fonds **OCTO Rendement 2027** a suivi l'ensemble des règles et principes de gestion énoncés dans les informations précontractuelles. Quant aux actions d'OCTO en termes d'engagement, elles ne sauraient être que mesurées compte tenu du fait qu'OCTO AM est un investisseur exclusivement obligataire.



Comment ce produit a-t-il performé par rapport à son indice de référence ?

Aucun indice n'a été désigné pour servir de référence à une évaluation des caractéristiques environnementales et/ou sociales de ce produit. Le seul indice de référence du fonds OCTO Rendement 2027 est un indice de marché, purement financier.

● Comment l'indice de référence se différencie-t-il d'un indice de marché global/large ?

Question sans objet compte tenu de ce qui précède.

● Comment ce produit financier a-t-il performé du point de vue des indicateurs de durabilité choisis pour déterminer l'alignement de l'indice de référence avec les caractéristiques environnementales et sociales promues ?

Question sans objet compte tenu de ce qui précède.

● Comment ce produit financier a-t-il performé par rapport à son indice de référence ?

Question sans objet compte tenu de ce qui précède.

● Comment ce produit financier a-t-il performé par rapport à un indice de marché global ?

Sur l'exercice 2024, le fonds **OCTO Rendement 2027** a sousperformé de 0.1% (Part IC) son indice de référence de marché.